

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
BOISSY-SOUS-SAINT YON

<b>DATE DE CONVOCATION</b> <b>24 NOVEMBRE 2023</b>	L'an deux mille vingt trois Le trente novembre,
<b>DATE D’AFFICHAGE</b> <b>7 DÉCEMBRE 2023</b>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur PICHON Jean-Marc, Maire par suppléance.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	
EN EXERCICE : 27	<b>Étaient présent(e)s</b> : M. SAADA Raoul – M. PICHON Jean-Marc – M. LOURS Xavier – Mme MOUNOURY Aurélie – M. GAUTHIER Dominique – Mme CAZADE-SAADA Claire – M. IBOUADILENE Francis – Mme COURTOIS Cécile – M. REYNAUD Max – Mme DUCHOSAL Christine – Mme BLAIZE Sophie – M. LAURENT Eric – M. FAUCHE Fabien – Mme SCACCHI Anne – Mme HEMON Alexandra – M. DORIZON Maurice – M. LION Robert – Mme PEDRONO Anne-Marie – Mme COLLIN Monique.
PRESENTS : 19	<b>Absent(e)s représenté(e)s</b> : DA SILVA Frédéric – MOAL Sylvie – DUCHOSAL Frédérick – BONNASSEAU Patricia – BILIEEN Carine.
VOTANTS : 24	<b>Absent(e)s non représenté(e)s</b> : LEROMAIN Nadège – TISCHENBACH Thierry – GOFF Jullian.
	Madame MOUNOURY Aurélie a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

Monsieur PICHON expose au Conseil Municipal qu'il convient d'adopter le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023.

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,**

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023.



Le Maire par suppléance,

Jean-Marc PICHON  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

